

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI**

CANTON DE CAMBRAI

**COMMUNE
DE
THUN - L'EVÊQUE**
59141

TEL 03 27 37 92 09



ARRETE MUNICIPAL
(2019 - 228)

Mise à l'enquête publique unique
portant sur l'abrogation de la carte communale et sur le projet du plan local d'urbanisme de la commune de
Thun l'Evêque

Le maire de la Commune de Thun l'Evêque,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et R 153-8
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal 2014-155-87-Préscription d'un Plan Local d'Urbanisme sur la commune de THUN L'EVÊQUE en date du 5 septembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal 2018-186-300-PLU - Arrêt projet en date du 28 septembre 2018 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours d'élaboration soumis à l'enquête publique ;
Vu la carte communale approuvée le 15 décembre 2004 ;
Vu l'avis de la MRAE décidant de ne pas soumettre le projet à enquête environnementale ;
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;
Vu les observations des personnes publiques associées ;
Vu les observations de la commissaire enquêtrice à l'issue de la première enquête publique qui s'est tenue du 5 avril au 4 mai 2019 ;
Vu les réponses apportées aux observations des personnes publiques associées et de la commissaire enquêtrice par la commune et figurant en annexe du projet de PLU ;
Vu l'ordonnance en date du 1^{er} août 2019 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille désigne Monsieur Georges Roos en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE :

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique unique, à compter du 22 octobre jusqu'au 22 novembre 2019 inclus, soit une durée de trente-deux jours consécutifs, sur l'abrogation de la carte communale et sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Thun l'Evêque.

Article 2 : Monsieur Georges Roos, Conseil d'entreprise à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Lille.

Article 3 : Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Thun l'Evêque, aux jours et